

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:--

DECRET N° 74-53 du 1er mars 1974

chargeant le Ministre du Développement Rural et de la Coopération de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du Jeudi 28 Février 1974, le Capitaine Mama DJOUGOU, Ministre du Développement Rural et de la Coopération assure l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Capitaine Vincent GUEZODJE.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 1er mars 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 4 - SGG 4
Ministères 11 - IAA-DCCT-IEF-Gde.
Chanc. 5 - L.

SPD 2 DGAJL-DGP -INSAE 6 CNI 4
CNR 4 JORD 1